

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 28 OCTOBRE 1844.

Discours du Roi. — Adresse en réponse au discours du Trône. — Réponse du Roi à l'Adresse.

DISCOURS DU ROI.

MESSIEURS,

J'ai devancé l'époque ordinaire de votre réunion. J'ai voulu vous mettre à même de voter les budgets avant le commencement de l'année à laquelle ils s'appliquent, et de compléter l'examen de plusieurs projets de loi dont vous êtes restés saisis.

Vous vous assemblez au milieu de circonstances heureuses. Je ne puis que me féliciter des sentiments de cordialité et de confiance réciproque qui président à nos rapports avec les diverses Puissances.

Vous avez statué, dans la session précédente, sur les conclusions de la commission d'enquête instituée il y a quatre ans; la loi que vous avez votée occupera une place importante dans notre législation nationale.

Les réclamations industrielles, que vous avez renvoyées au Gouvernement, ont été l'objet de ma plus sérieuse attention. J'ai fait droit à quelques unes d'entre elles; les mesures que j'ai cru devoir prendre vous seront soumises; je ne doute point qu'elles n'obtiennent votre approbation.

A l'aide de la politique commerciale que vous avez sanctionnée, j'ai conclu avec les États de l'Association allemande des douanes un traité de navigation et

de commerce qui assure nos intérêts mutuels. L'examen de ce traité fera l'objet de vos premières délibérations.

Par une convention récente, les communications par la voie des postes entre la Belgique et la Grande-Bretagne ont été réglées sur des bases plus étendues et plus favorables au commerce. Le port des lettres a été réduit et des avantages spéciaux ont été stipulés pour l'expédition des correspondances étrangères.

Un système d'entrepôt large et libéral, combiné avec de nouvelles facilités de transit, serait de nature à concourir au développement de nos rapports internationaux : un projet de loi, ayant ce but, vous sera présenté. Il restera encore à prendre en considération d'autres mesures propres à multiplier nos relations et nos exportations lointaines.

Les résultats de la récolte, un instant menacée, ont été satisfaisants ; aucune mesure exceptionnelle ne paraît nécessaire. Les conseils provinciaux ont continué à s'occuper des moyens d'amener le défrichement des parties incultes de notre territoire ; il sera bientôt possible de déterminer quelle sera l'assistance à demander au pouvoir législatif.

Des améliorations ont été apportées au cours de la Meuse ; le Gouvernement se propose d'en introduire successivement dans le régime des autres rivières du pays.

Les travaux importants entrepris dans la Campine et dans les Flandres se poursuivent avec activité.

L'augmentation du mouvement des transports sur le chemin de fer et la progression du chiffre des recettes ont dépassé les prévisions. Cette situation pourrait devenir plus prospère encore en perfectionnant les conditions d'exploitation que l'état incomplet des lignes et des stations rend difficile et coûteuse.

Il devient urgent de s'occuper aussi de la réorganisation des transports en dehors du chemin de fer.

Il vous a été présenté une loi relative au traitement des membres de l'ordre judiciaire. L'état de nos finances vous permettra de ne plus ajourner la discussion de cette loi dont vous reconnaîtrez avec moi la convenance.

Le régime des prisons a subi déjà d'utiles modifications. Je désire que des mesures nouvelles viennent les compléter.

Ma sollicitude n'a point fait défaut aux institutions de bienfaisance. Mon Gouvernement s'attache à y introduire toutes les améliorations que l'humanité réclame.

Votre intervention sera demandée, à cette occasion, notamment pour la réforme des établissements d'aliénés.

Des propositions vous seront faites pour corriger les vices et combler les lacunes que l'expérience a signalés dans certaines parties de la législation. Ainsi s'opérera graduellement la révision des codes prescrite par la Constitution.

L'armée, cet élément si essentiel de notre existence nationale, commande toute notre sollicitude. Je me plais à reconnaître qu'elle continue à s'en montrer digne par son dévouement, sa discipline et l'excellent esprit qui l'anime. Il vous reste à vous prononcer sur les projets de loi dont vous êtes saisis, et qui sont, pour son organisation, d'une si haute importance.

Quelques changements aux lois sur la milice sont devenus nécessaires ; ils vous seront proposés en même temps qu'une loi nouvelle sur l'organisation de la garde civique.

Les pouvoirs que vous avez donnés à mon Gouvernement lui ont permis, grâce à la consolidation de notre crédit, de réaliser avec succès et sans secousse deux grandes opérations financières ; elles ont eu pour résultat la réduction de la rente et du capital de la dette publique.

Vous vous félicitez avec moi de ce qu'on est parvenu à balancer les dépenses avec les recettes ; le bénéfice résultant pour le trésor du dernier emprunt et de la conversion de la rente, le produit croissant du chemin de fer et l'augmentation du chiffre de plusieurs branches du revenu public ont contribué à faciliter cet heureux équilibre.

Quelques efforts sont, néanmoins, nécessaires pour couvrir les dépenses nouvelles que l'intérêt public pourrait exiger et pour arriver successivement, par un excédant permanent de ressources, à l'extinction de la dette flottante et à la création d'une réserve.

Vous m'aidez à atteindre ce but qu'une sage prévoyance nous fait une loi de poursuivre.

Messieurs, le Pays peut avoir confiance en lui-même. Ses éléments d'activité morale et de prospérité matérielle se développent librement. Je ne doute pas que cette situation favorable ne s'affermisse et ne se complète par l'appui que le Gouvernement trouvera dans votre patriotique et loyal concours.

ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRÔNE.

SIRE,

Réunis, avant l'époque ordinaire de la convocation des Chambres, dans le but d'activer nos discussions et de régulariser nos travaux, nous sommes heureux d'entendre Votre Majesté constater la consolidation de cet esprit de concorde et de confiance internationales qui garantit aux peuples les fécondes jouissances de la paix.

La loi qui consacre une politique commerciale nouvelle portera, nous l'espérons, les fruits qu'on s'en était promis. Les actes récents inspirés à Votre Majesté par sa haute sollicitude pour le commerce et l'industrie du pays, feront l'objet de nos plus sérieuses délibérations.

Tout ce qui tend à faciliter l'expédition des correspondances par la voie des postes, ou l'extension de nos relations par le complément de notre système d'entrepôts publics, ne peut manquer d'être accueilli par le pouvoir législatif avec une faveur qui n'exclut pas un examen réfléchi.

Pleine de reconnaissance envers la Providence qui vient, cette année encore, d'assurer les résultats de la récolte, la Chambre ne sera que mieux disposée à seconder les vues des provinces pour étendre les bienfaits de l'agriculture aux parties incultes de notre territoire.

La continuation des travaux de construction et d'amélioration de nos voies navigables fournira à la nation de nouveaux éléments d'activité et de bien-être.

La situation prospère de nos chemins de fer justifie la confiance que la législature a eue dans l'avenir de cette œuvre nationale. Notre concours ne fera point défaut pour en perfectionner les conditions d'exploitation, dans les limites d'une sage économie, et pour réorganiser les transports en dehors du chemin de fer, de manière à concilier les nécessités de la centralisation avec les droits de la liberté industrielle.

Les circonstances politiques que la Belgique a traversées ne lui ont pas permis de résoudre les graves questions que soulèvent les institutions de bienfaisance et de répression : l'ordre public et l'humanité en commandent la solution prochaine.

Fidèles au vœu manifesté par le Congrès constituant, nous saisirons avec empressement toutes les occasions d'opérer des réformes graduelles dans notre législation. Et, comme la véritable sanction des lois réside dans leur application, nous comprenons tous quelle est l'importance sociale d'une magistrature indépendante et respectée.

Par l'intérêt national qui se rattache à son existence, ainsi que par le sentiment profond de ses devoirs dont elle n'a cessé de donner des preuves, l'armée a le droit de compter sur les sympathies de la législature. Son organisation définitive lui vaudra des garanties de force et de stabilité qui seront pour elle une récompense à la fois et un encouragement.

La révision des lois sur la milice fera disparaître les vices signalés dans l'une des bases principales de notre système militaire qu'une loi nouvelle sur l'organisation de la garde civique est appelée à compléter.

La réduction de la rente et du capital de la dette, l'augmentation du produit de plusieurs branches du revenu public, la consolidation de notre crédit, le rétablissement de l'équilibre entre les dépenses et les recettes, tous ces résultats annoncés par Votre Majesté, contribuent à nous rassurer sur l'état de nos finances. Si la nécessité de quelques mesures à prendre pour parer aux éven-

tualités de l'avenir était démontrée, la Chambre saurait prouver qu'elle possède l'intelligence des vrais besoins du pays.

Sire, la Nation a la conscience de ce qu'elle vaut, de ce qu'elle peut. Sa dignité et sa force, elle les puise dans la conciliation de tous les droits et de tous les intérêts. Telle est la condition de notre existence et de notre prospérité; tel est le but que s'est constamment proposé la haute sagesse de Votre Majesté et à la poursuite duquel la Chambre sera toujours fière de concourir.



RÉPONSE DU ROI A L'ADRESSE.



MESSIEURS,

Le but que je me suis proposé et que vous venez de définir d'une manière si heureuse appelle toute notre sollicitude. Je sais que je puis compter, pour l'atteindre, sur votre patriotisme et votre dévouement éclairé aux intérêts nationaux.

Vous avez donné une preuve nouvelle des sentiments qui vous animent, par l'activité que vous avez imprimée à vos premiers travaux; je vous en remercie vivement au nom du pays.

